

Règlement du concours créatif

« Mon monde à moi »

Salon du livre Ado de Suresnes du 18 au 19 novembre 2023

I - OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du Salon du Livre Ado de la ville de Suresnes, les organisateurs proposent aux 11-16 ans un concours sur le thème « **Mon monde à moi** ».

II- PARTICIPATION ET INSCRIPTION

Pour participer à ce concours, il suffit de soumettre une création (dessin, poème, maquette, texte court, photo, illustration, vidéo, etc. tout support est possible), de l'envoyer par mail à salondulivreado@ville-suresnes.fr ou par courrier ou la remettre en mains propres à l'une des deux médiathèques : Médiathèque (5 rue Ledru Rollin) ou Médiathèque de la Poterie (10 allée Jean Baptiste Lully) aux horaires d'ouverture de ces dernières.

Chaque création devra être accompagnée d'une fiche d'inscription dûment remplie. Sans cette fiche complétée, l'œuvre ne pourra concourir. L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site de la ville (suresnes.fr) ou sur le site de la médiathèque (mediatheque-suresnes.fr).

La date limite de remise des œuvres est fixée au vendredi 10 novembre 2023 minuit.

La date limite pour le retrait des œuvres, à la médiathèque, est fixée au vendredi 15 décembre 19h.

Les gagnants du concours seront récompensés lors de la cérémonie de remise des prix du Salon du livre Ado le samedi 18 novembre 2023 à la médiathèque, 5 rue Ledru Rollin.

Trois prix seront décernés :

- Prix du jury
- Coup de cœur du CCJ
- Coup de cœur du Lions Club

III- AUTORISATIONS DE DIFFUSION DES OEUVRES

La Ville de Suresnes s'engage à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur. Les participants autorisent la Ville à diffuser leur création à titre gratuit.

IV- FORME DES OEUVRES

Tout format est accepté (dessin, poème, maquette, texte court, photo, illustration, vidéo...)

Les œuvres ne doivent comporter aucune indication personnelle permettant d'identifier l'auteur ni être signées.

Les œuvres doivent être strictement personnelles, aucune œuvre collective ne pourra concourir.

V- JURY ET SÉLECTION DES OEUVRES

Un jury composé de bibliothécaires, de libraires, de membres du CCJ, d'un membre du Lions club, d'un agent de la Direction Culture et Sports, de la directrice de l'Ecole d'Arts plastiques et d'élus municipaux sera chargé de départager les œuvres.

Les œuvres seront « anonymisées » lors de leur réception avant d'être remises aux membres du jury.

Elles devront répondre aux critères suivants :

- respect du thème imposé
- respect du format
- originalité (c'est-à-dire le caractère unique)
- qualité de création

La participation à ce concours, par l'envoi ou le dépôt de création vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement

